



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/28
17 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉrimAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période du 16 juillet 1999 au 15 janvier 2000)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1254 (1999) du 30 juillet 1999, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 2000. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, daté du 21 juillet 1999 (S/1999/807).

II. SITUATION DANS LA ZONE D'OPÉRATIONS

2. Au cours des six derniers mois, les hostilités ont continué à un niveau quelque peu réduit entre, d'une part, les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto, leurs auxiliaires libanais locaux et, d'autre part, les éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne. Les éléments armés ont lancé moins d'opérations de grande envergure et, à plusieurs reprises, se sont abstenus de prendre des mesures de représailles. Les forces de facto ont été soumises à un contrôle plus strict de la part des FDI, ce qui a entraîné une baisse des attaques armées contre des zones peuplées. Le nombre de victimes parmi les civils a diminué; quatre civils ont été tués au cours de la période considérée, par rapport à 19 au cours de la période précédente et à 12 pendant la période allant de juillet 1998 à janvier 1999.

3. Une évolution politique importante pour la région a été la reprise, en décembre 1999, des négociations entre Israël et la République arabe syrienne, sous les auspices des États-Unis d'Amérique.

4. La FINUL a enregistré 360 opérations menées par les éléments armés contre les FDI et les forces de facto (29 durant la deuxième quinzaine de juillet, 73 en août, 41 en septembre, 73 en octobre, 62 en novembre, 62 en décembre et 20 durant la première quinzaine de janvier). Une centaine d'opérations ont en outre été signalées au nord du Litani. Dans leur grande majorité, ces opérations ont été menées par la Résistance islamique, la branche militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Le mouvement chiite Amal a assumé la responsabilité de 65 opérations; le groupe palestinien Jihad islamique, qui

n'avait pas été actif dans la zone pendant deux ans, s'est déclaré responsable de deux opérations; et quelques-unes ont été attribuées à d'autres groupes libanais. Les éléments armés ont utilisé des armes légères, des mortiers, des grenades à tubes, des missiles antichar, des fusils sans recul, des roquettes, des pièces d'artillerie et des engins explosifs. Ils ont tiré quelque 3 200 projectiles (obus de mortier et d'artillerie, roquettes et missiles antichar), contre environ 3 700 au cours de la période précédente.

5. En ripostant à ces attaques ou en lançant elles-mêmes des opérations, les FDI/forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des chars, des hélicoptères de combat, des avions et des engins explosifs. La FINUL a enregistré quelque 11 600 tirs d'artillerie, de mortier, de chars et de missiles provenant des FDI/forces de facto, contre 15 000 au cours de la période précédente. Bien que les FDI aient poursuivi leur pratique de tirs d'artillerie préemptifs, elles ont eu recours plus souvent à des raids aériens comme mesure de représailles. Il y a eu 88 raids aériens à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé dans les eaux territoriales libanaises dans le sud et continué à imposer des restrictions aux pêcheurs locaux.

6. Dans sa zone de déploiement, la FINUL a continué de s'efforcer de contenir le conflit et de mettre la population à l'abri des combats grâce à son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, à son programme actif de patrouilles, et à ses contacts permanents avec les parties. La Force s'est aussi déployée en fonction des besoins afin de protéger, dans une certaine mesure, les villages et les cultivateurs travaillant dans les champs : elle a fourni au total 113 patrouilles et escortes pendant les moissons. Néanmoins, dans la zone d'opérations de la FINUL, il y a eu plusieurs incidents où des civils ont été tués ou blessés. Le 3 août, une femme a été blessée dans le village d'Al Mansouri (situé sur la côte près d'Al Bayyadah) par un obus de mortier tiré par les FDI/forces de facto. Le lendemain, les éléments armés ont fait exploser une bombe placée en bord de route près d'Al Bayyadah, tuant le conducteur civil d'un camion, qui était employé par les FDI/forces de facto. Le 29 août, quatre civils ont été blessés à Al Mansouri lors d'un bombardement des FDI/forces de facto. Le 14 octobre, une fillette a été blessée par une roquette tirée à partir d'un avion israélien. Le 29 octobre, trois civils ont été blessés près d'Al Bayyadah par des roquettes tirées par les éléments armés. Le 12 novembre et le 15 décembre, respectivement, un civil a été blessé près de Houla et un autre près de Bayt Yahoun par des tirs des éléments armés. Le 6 décembre, un civil a été tué et deux autres ont été blessés près d'Al Mansouri par des tirs provenant d'un char des FDI. Il y a eu deux incidents causés par des mines, au cours desquels un civil a été blessé près de Bayt Lif (le 25 octobre) et un autre a perdu un membre près de Qabrikha (le 20 décembre) lors de l'explosion d'une mine antipersonnel.

7. D'autres informations ont été reçues concernant des incidents graves survenus en dehors de la zone d'opérations. Le 1er septembre, deux civils ont été tués à Libbaya par des obus tirés par les FDI/forces de facto. Le 16 décembre, 15 écoliers ont été blessés, dont certains grièvement, à Arab Salim, lorsque deux obus de mortier tirés par les FDI/forces de facto ont explosé dans la cour de l'école. Les FDI ont présenté des excuses publiques pour ce bombardement; les éléments armés n'ont pas exercé de représailles.

8. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, et bâtiments publics) a encore été améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Cependant, cette zone reste économiquement dépendante d'Israël, où plus de 2 500 de ses habitants vont chaque jour travailler.

9. Les FDI/forces de facto ont procédé à des opérations de fouille pour trouver des armes dans plusieurs villages de la zone contrôlée par Israël et limité périodiquement les déplacements des habitants. Plusieurs personnes ont été arrêtées et emprisonnées à Khiam, tandis que d'autres ont été expulsées de leur village et sommées de quitter la zone.

10. En accomplissant ses fonctions, la Force s'est parfois heurtée à des réactions hostiles. Il y a eu deux incidents au cours desquels des membres du personnel des Nations Unies ont été menacés et harcelés par les éléments armés. La FINUL a vivement protesté au sujet de ces incidents par le biais de l'Armée libanaise.

11. La FINUL elle-même a été prise comme cible à plusieurs occasions. Par exemple, le 23 septembre, un véhicule blindé de transport de troupes des Nations Unies est passé sur un engin explosif posé par les éléments armés près de Buyut as Sayyid. Trois soldats fidjiens ont été blessés. Le 6 octobre, les FDI/forces de facto ont tiré un obus de mortier en direction d'une position des Nations Unies près de Frun, qui heureusement n'a causé que des dégâts mineurs.

12. En juillet 1996, la FINUL avait obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité autour de ses positions et reçu de la Résistance islamique l'assurance qu'elle ne mènerait pas d'opérations à proximité de celles-ci. Malheureusement, il est fréquemment arrivé que le personnel des deux parties ne respecte pas ces engagements. En particulier, le nombre d'incidents impliquant des éléments armés qui opèrent à proximité des positions des Nations Unies a augmenté pour atteindre le total le plus élevé de 21 en décembre. À peu près la moitié de ces incidents sont attribuables à la Résistance islamique, et l'autre moitié à Amal. Le nombre de tirs en direction des positions du personnel des Nations Unies, ou au voisinage, a atteint le chiffre de 164 (116 provenant des FDI/forces de facto, 37 des éléments armés et 11 d'éléments non identifiés), ce qui était pratiquement le même niveau qu'au cours de la période précédente. La FINUL a vivement protesté au sujet de ces incidents auprès des autorités concernées.

13. La FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, surveillé des récoltes, exécuté des projets de distribution d'eau, fourni du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats, et distribué des fournitures diverses à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. C'est grâce aux ressources provenant de pays fournissant des contingents qu'elle a pu apporter cette assistance. Les centres médicaux et équipes médicales mobiles de la FINUL ont dispensé des soins à 5 000 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter environ 200 cas par mois. Par ailleurs, la FINUL a aidé le Gouvernement libanais à transporter et distribuer des fournitures à des villages de la zone contrôlée par Israël lorsque ceux-ci connaissaient des pénuries dues aux

restrictions imposées par les FDI et les forces de facto. Pour tout ce qui touche aux questions humanitaires, la FINUL a coopéré étroitement avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les autres organisations et institutions opérant au Liban. Le 21 décembre, la FINUL a facilité en fournissant un appui logistique une opération du CICR visant à retrouver les corps des membres de la Résistance islamique tués au cours des derniers combats.

14. La FINUL a continué comme par le passé à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans sa zone d'opérations. Au total, 60 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

15. Le groupe d'observation créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 a tenu 12 réunions au quartier général de la FINUL, pour examiner des plaintes formulées par Israël et le Liban. La FINUL a fourni des locaux pour ces réunions ainsi que des moyens de transport et d'autres moyens logistiques pour les membres du groupe.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

16. En janvier 2000, la FINUL comptait 4 504 soldats des pays suivants : Fidji (600), Finlande (494), France (245), Ghana (653), Inde (619), Irlande (612), Italie (46), Népal (604) et Pologne (631). Elle a bénéficié du concours de 51 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle a employé 460 civils, dont 116 recrutés sur le plan international et 344 localement. Le général de division Jioji Konousi Konrote a repris ses fonctions dans son pays le 30 septembre 1999, et a passé les pouvoirs à son adjoint, le général de brigade James Sreenan, en tant que commandant de la Force par intérim. Le général de division Seth Kofi Obeng a pris le commandement le 1er décembre. Le déploiement de la FINUL est indiqué sur la carte jointe au présent document.

17. J'ai le regret d'annoncer le décès de deux membres de la Force. Un soldat irlandais a été tué dans un accident de la circulation. Un soldat fidjien est mort de causes naturelles. Depuis que la FINUL a été créée, 229 de ses membres sont morts : 77 par balle ou explosion de bombe, 94 à la suite d'accidents et 58 d'autres causes. Au total, 341 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

18. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la relève des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. À plusieurs occasions, l'Armée libanaise a aidé à désamorcer des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des logements à des contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué à coopérer avec la Gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre.

19. Le problème des loyers dus par le Gouvernement libanais aux propriétaires des terrains et des locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses.

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

20. Par sa résolution 53/227 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 148,9 millions de dollars – ce qui équivaut à un montant brut de 12,4 millions de dollars par mois – aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force, les dépenses engagées chaque mois pour le fonctionnement de la Force ne devraient pas dépasser le montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

21. Au 31 décembre 1999, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL, pour la période allant de la création de la Force jusqu'au 31 janvier 2000, se montaient au total à 108,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 482,1 millions de dollars.

V. OBSERVATIONS

22. Au cours des six derniers mois, les combats se sont poursuivis au Sud-Liban et la situation dans la région est restée explosive, bien que le niveau des hostilités ait quelque peu baissé et que le nombre de victimes parmi les civils ait diminué. J'exhorte les parties à continuer de faire preuve de modération et à respecter le statut de non-combattant des civils.

23. Une évolution politique importante pour la région a été la reprise des négociations entre Israël et la République arabe syrienne, grâce à la médiation des États-Unis d'Amérique. Je continuerai à suivre de près l'évolution de cette question et je saisirai à nouveau le Conseil s'il y a des changements dans la situation qui sont pertinents pour l'application de la résolution 425 (1978).

24. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 28 décembre 1999 (S/1999/1284), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement demandait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. La FINUL continue d'être empêchée de s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, mais la contribution qu'elle apporte à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'offrir à la population restent importantes. Je recommande donc que le Conseil de sécurité accepte la demande du Gouvernement libanais et proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 2000.

25. Je dois une fois de plus appeler l'attention sur la nette insuffisance des fonds disponibles pour financer la Force. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à 108,7 millions de dollars, ce qui représente les sommes dues aux États Membres qui lui fournissent des contingents. Je demande instamment à tous les États Membres de verser ponctuellement et intégralement leurs contributions et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux des pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans ces circonstances difficiles.

26. Enfin, je tiens à rendre hommage au général de division Jioji Konousi Konrote, au général de brigade James Sreenan et au général de division Seth Kofi Obeng, ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, qui sont au service de la Force pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

